

---

# États financiers du Régime d'épargne-études Génération

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022

---

---

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	3
Rapport de l'auditeur indépendant	4-5
États de la situation financière	6
États du résultat global	7
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	8
Tableaux des flux de trésorerie	9
Annexe du portefeuille	10-15
Notes annexes	16-26
Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études	27
Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études	28

---

## Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers audités ci-joints du Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI »). La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Les ACGI, qui administre le Régime, a adopté des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Régime sont décrites à la note 2 des états financiers.

Notre auditeur pour l'exercice clos le 31 mars, 2023 Baker Tilly WM LLP a procédé à l'audit des états financiers dont les résultats sont reflétés dans leur Rapport de l'Auditeur Indépendant. Baker Tilly WM LLP a un accès complet et indépendant au conseil d'administration pour discuter de son audit et des questions connexes.



---

Alex Manickaraj  
Chef de la direction

Le 28 juin 2023  
Toronto (Ontario)

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du Régime d'épargne-études Génération

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne-études Génération (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2023 et 2022, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 mars 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et rester attentif aux indications que les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés

*Baker Tilly WM LLP*


Le 28 juin 2023  
Toronto, (Ontario)


Régime d'épargne-études Génération  
 États de la situation financière  
 Aux 31 mars 2023 et 2022  
 (Tous les montants en dollars canadiens)


		2023	2022
		\$	\$
	Notes		
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		20 818 800	40 160 327
Placements à la juste valeur	6	644 424 139	689 273 174
Subventions à recevoir	Tab.2	626 111	677 662
Dividendes à recevoir		219 620	183 986
Intérêts à recevoir		3 803 978	3 654 893
		<b>669 892 648</b>	<b>733 950 042</b>
<b>Passif</b>			
Créditeurs		1 497 814	1 552 721
Montant à payer pour les titres achetés		153 064	-
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	4	24 693	111 028
Somme à verser à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	4	584 964	3 546 426
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	4	100 881	362 110
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		<b>667 531 232</b>	<b>728 377 757</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants:</b>			
Cotisations des souscripteurs	5	435 036 404	455 851 273
Cumul des subventions gouvernementales		176 816 604	184 918 704
Perte en latente sur les placements		(34 436 870)	(3 546 999)
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements		90 115 094	91 154 779
		<b>667 531 232</b>	<b>728 377 757</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Les actifs de croissance Global Inc.

  
 \_\_\_\_\_, administrateur

  
 \_\_\_\_\_, administrateur

  
 \_\_\_\_\_, administrateur

## Régime d'épargne-études Génération États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

		<b>2023</b>	2022
		\$	\$
<b>Produits</b>	Note		
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études		<b>16 846 864</b>	16 613 781
Dividendes		<b>2 795 567</b>	2 512 122
Profits (pertes) réalisés à la cession de placements		<b>(1 127 383)</b>	702 119
Variation de la moins-value latente des placements		<b>(30 889 871)</b>	(25 558 228)
		<b>(12 374 823)</b>	(5 730 206)
<b>Charges</b>			
Frais d'administration		<b>9 504 581</b>	10 779 183
Honoraires d'audit	4	<b>151 090</b>	139 620
Autres charges		<b>47 839</b>	46 927
Comité d'examen indépendant		<b>11 050</b>	23 800
		<b>9 714 560</b>	10 989 530
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation</b>		<b>(22 089 383)</b>	(16 719 736)

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime d'épargne-études Génération

### États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	2023 \$	2022 \$
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice</b>	<b>728 377 757</b>	771 788 197
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation</b>	<b>(22 089 383)</b>	(16 719 736)
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux et aux bénéficiaires</b>		
Cotisations des souscripteurs reçues	5 <b>35 535 136</b>	40 414 256
Subventions gouvernementales reçues :	Tab. 2 <b>5 570 796</b>	6 898 868
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE »)	<b>476 788</b>	509 100
Bon d'études canadien (« BEC »)		
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« SEEFCB »)	<b>62 400</b>	146 410
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »)	<b>556 651</b>	24 106
Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS »)	<b>(2 988)</b>	(8 223)
	<b>42 198 783</b>	47 984 517
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>		
Remboursement des cotisations des souscripteurs	<b>(56 350 004)</b>	(51 032 072)
Paiements aux bénéficiaires :	<b>(14 765 748)</b>	(11 699 372)
Subventions gouvernementales	<b>(2 927 955)</b>	(2 696 506)
Revenus sur les subventions gouvernementales	<b>(6 912 218)</b>	(9 247 271)
Revenus sur les cotisations des souscripteurs	<b>(80 955 925)</b>	(74 675 221)
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice</b>	<b>667 531 232</b>	728 377 757

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.



## Régime d'épargne-études Génération

### Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation	<b>(22 089 383)</b>	(16 719 736)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation de la moins-value latente des placements	<b>30 889 871</b>	25 558 228
Pertes (profits) réalisés à la cession de placements	<b>1 127 383</b>	(702 119)
(Augmentation) de la somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	<b>(2 958 745)</b>	1 289 652
Diminution des subventions à recevoir	<b>51 551</b>	502 449
(Augmentation) des intérêts à recevoir	<b>(149 085)</b>	5 824
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	<b>(35 634)</b>	(39 170)
Augmentation des créditeurs	<b>(54 907)</b>	110 423
Augmentation du montant à payer pour les titres achetés	<b>153 064</b>	-
(Diminution) augmentation de la somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	<b>(89 052)</b>	25 260
Augmentation (diminution) de la somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	<b>(261 229)</b>	(276 549)
Achat de placements	<b>(112 504 178)</b>	(336 343 733)
Produit de la vente de placements	<b>125 335 959</b>	339 343 751
	<b>19 415 615</b>	12 754 280
<b>Activités de financement</b>		
Cotisations des souscripteurs versées	<b>(56 350 004)</b>	(52 638 340)
Cotisations des souscripteurs reçues	<b>35 535 136</b>	42 020 524
Subventions gouvernementales reçues	<b>6 663 647</b>	7 570 261
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	<b>(24 605 921)</b>	(23 643 149)
	<b>(38 757 142)</b>	(26 690 704)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>(19 341 527)</b>	(13 936 424)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<b>40 160 327</b>	54 096 751
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>20 818 800</b>	40 160 327
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :</b>		
Intérêts reçus	<b>16 697 779</b>	16 619 605
Dividendes reçus	<b>2 759 933</b>	2 472 952

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
<b>Placements des cotisations des souscripteurs (67,85 %)</b>			
<b>Titres du gouvernement fédéral (13,48 %)</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,25 % 15 juin 2026	21,425,000	21,377,766	19,977,741
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,750 % 15 juin 2030	6,705,000	6,737,378	6,050,994
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,8 % 15 décembre 2024	22,382,000	23,172,085	21,593,258
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,45 % 15 décembre 2031	9,090,000	8,759,488	8,513,876
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,650 % 15 décembre 2028	6,455,000	6,649,527	6,239,597
Gouvernement du Canada 1,000 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	645,000	588,210	594,658
Gouvernement du Canada 1,250 % 1 <sup>er</sup> juin 2030	5,300,000	5,683,508	4,749,913
Gouvernement du Canada 2 % 1 <sup>er</sup> décembre 2051	8,090,000	6,397,572	6,470,139
Gouvernement du Canada 2,750 % 1 <sup>er</sup> décembre 2048	16,402,000	19,623,311	15,489,065
		<b>98,988,845</b>	<b>89,679,241</b>
<b>Titres de gouvernements provinciaux (16,44 %)</b>			
Province de la Colombie-Britannique 2,800 % 18 juin 2048	1,000,000	921,540	799,330
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 décembre 2028	3,508,000	3,970,372	3,420,791
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 juin 2050	8,560,000	9,006,306	7,017,060
Province du Manitoba 4,600 % 5 mars 2038	3,915,000	4,851,578	4,119,950
Province de la Nouvelle-Écosse 2,100 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	8,610,000	8,492,820	8,161,333
Province de l'Ontario 2,60 % 2 juin 2027	2,000,000	2,040,140	1,935,040
Province de l'Ontario 2,70 % 2 juin 2029	17,625,000	18,730,088	16,891,095
Province de l'Ontario 2,800 %, 2 juin 2048	27,960,000	29,169,206	22,346,750
Province de l'Ontario 3,500 % 2 juin 2043	8,650,000	9,073,739	7,928,590
Province de l'Ontario 3,75 % 6 juin 2032	6,000,000	5,761,680	6,058,860
Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037	750,000	915,025	806,880
Province de l'Ontario 5,600 % 2 juin 2035	14,765,000	19,473,411	17,196,500
Province de Québec 2,750 % 1 <sup>er</sup> septembre 2027	6,509,000	6,706,805	6,332,411
Province de Québec 5,000 % 1 <sup>er</sup> décembre 2041	5,255,000	7,007,108	5,867,628
Province de la Saskatchewan 5,000 % 5 mars 2037	427,000	567,697	471,331
	<b>126,687,515</b>	<b>109,353,549</b>	
<b>Titres de gouvernements municipaux (1,12 %)</b>			
Ville de Montréal 2,750 % 1 <sup>er</sup> septembre 2026	7,680,000	7,925,760	7,451,059
		<b>7,925,760</b>	<b>7,451,059</b>
<b>Titres d'institutions financières (10,45 %)</b>			
Banque de Montréal 2,700 % 9 décembre 2026	6,108,000	6,324,828	5,766,624
Banque de Montréal 3,190 % 1 <sup>er</sup> mars 2028	1,935,000	1,931,053	1,837,805
Banque de Montréal 4,309 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	900,000	900,000	889,281
La Banque de Nouvelle-Écosse 2,290 % 28 juin 2024	1,150,000	1,193,631	1,115,328
Banque de Nouvelle-Écosse 3,100 % 2 février 2028	1,945,000	1,931,243	1,840,223
bclMC Realty Corporation 3,000 % 31 mars 2027	1,000,000	1,010,450	945,350
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 % 26 mai 2025	3,400,000	3,538,645	3,318,774
FPI Propriétés de Choix 3,556 % 9 septembre 2024	3,587,000	3,581,393	3,501,271
CPPIB Capital Inc. 1,950 % 30 septembre 2029	10,000,000	9,962,100	9,097,400
CPPIB Capital Inc. 3,000 % 15 juin 2028	4,550,000	4,664,735	4,448,353
Fortified Trust 1,964 % 23 octobre 2026	750,000	750,000	682,193
Fortified Trust 2,558 % 23 mars 2024	725,000	727,127	706,549
Fortified Trust 3,76 % 23 juin 2025	725,000	724,928	707,629
Great-West Lifeco Inc. 6,670 % 21 mars 2033	1,505,000	1,967,309	1,718,695
Banque HSBC du Canada 3,403 %, 24 mars 2025	750,000	746,715	729,863
Banque Manuvie du Canada 1,536 % 14 septembre 2026	2,000,000	2,000,000	1,801,160
Société Financière Manuvie 3,049 % 20 août 2029	6,359,000	6,463,446	6,151,951
Banque Royale du Canada 1,936 % 1 <sup>er</sup> mai 2025	2,600,000	2,600,000	2,455,466
Banque Royale du Canada 2,74 % 25 juillet 2029	4,000,000	4,140,840	3,849,160
Banque Royale du Canada 3,369 % 29 septembre 2025	2,000,000	2,000,000	1,936,700
La Banque Toronto Dominion 3,060 % 26 janvier 2032	5,035,000	5,492,279	4,642,320
La Banque Toronto Dominion 3,224 % 25 juillet 2029	6,691,000	6,850,567	6,476,487
La Banque Toronto Dominion 3,226 % 24 juillet 2024	4,110,000	4,326,237	4,028,622
Wells Fargo & Company 3,184 % 8 février 2024	900,000	961,146	883,639
	<b>74,788,672</b>	<b>69,530,843</b>	

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
<b>Titres de sociétés (13,31 %)</b>			
407 International Inc. 3,600 % 21 mai 2047	2,030,000	1,955,117	1,698,176
Altalink LP 3,399 % 6 juin 2024	1,927,000	1,966,026	1,894,260
Bell Canada 2,900 % 12 août 2026	8,586,000	8,283,344	8,150,346
Bell Canada 3,800 % 21 août 2028	1,935,000	1,896,958	1,866,675
Brookfield Renewable Partnership Inc. 3,380 % 15 janvier 2030	4,305,000	4,281,623	3,952,205
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,200 % 31 juillet 2028	3,943,000	4,189,071	3,777,749
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,950 % 22 septembre 2045	1,905,000	1,976,399	1,701,317
Canadian Natural Resources Limited 3,550 % 3 juin 2024	1,250,000	1,343,113	1,230,550
Enbridge Gas Inc. 3,510 % 29 novembre 2047	2,100,000	1,958,529	1,700,958
Enbridge Gas Inc. 4,240 % 27 août 2042	6,986,000	6,666,756	5,819,827
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 % 9 août 2046	2,500,000	2,700,650	2,011,050
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 2,750 % 17 octobre 2039	2,200,000	2,196,964	1,712,590
Honda Canada Finance Inc. 2,500 % 4 juin 2024	1,645,000	1,732,251	1,596,752
Hydro One Inc. 5,360 % 20 mai 2036	3,165,000	3,936,360	3,369,712
McDonald's Corporation 3,125 % 4 mars 2025	1,270,000	1,241,857	1,235,659
Metro Inc. 3,390 % 6 décembre 2027	4,046,000	4,155,551	3,864,213
NAV Canada 3,293 % 30 mars 2048	2,010,000	1,949,929	1,627,015
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	2,000,000	1,999,940	1,790,960
North West Redwater Partnership 2,800 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	2,000,000	2,151,300	1,874,420
Pembina Pipeline Corporation 3,310 % 1 <sup>er</sup> février 2030	2,500,000	2,703,350	2,266,575
Pembina Pipeline Corporation 4,020 % 27 mars 2028	3,083,000	3,098,236	2,974,293
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	6,915,000	7,752,149	6,623,602
Telus Corporation 3,625 % 1 <sup>er</sup> mars 2028	3,615,000	3,992,130	3,455,904
Telus Corporation 3,750 % 17 janvier 2025	6,517,000	6,534,719	6,385,682
Telus Corporation 3,750 % 10 mars 2026	2,500,000	2,680,895	2,436,350
Toronto Hydro Corporation 2,52 % 25 août 2026	1,900,000	1,995,323	1,802,948
Toyota Credit Canada Inc. 2,11 % 26 février 2025	2,000,000	2,026,440	1,906,540
TransCanada Pipelines 3,000 % 18 septembre 2029	2,500,000	2,627,365	2,250,950
TransCanada Pipelines 3,300 % 17 juillet 2025	3,734,000	3,996,547	3,613,727
TWDC Enterprises 18 Corporation 2,758 % 7 octobre 2024	2,045,000	2,001,082	1,980,930
Verizon Communications 2,500 % 16 mai 2030	2,250,000	2,245,838	1,961,528
		<b>98,235,812</b>	<b>88,533,463</b>
<b>Fonds négociés en bourse (6,45 %)</b>			
	<b>Unité #</b>		
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	45,824	1,754,920	969,636
FINB BMO S&P 500	468,201	20,880,477	28,433,847
iShares Core MSCI U.S. Quality Dividend Index ETF	86,482	1,937,961	2,252,856
iShares Core S&P U.S. Market Index ETF	177,967	5,560,000	7,339,359
Vanguard S&P 500 Index ETF	57,917	3,632,215	3,915,189
		<b>33,765,573</b>	<b>42,910,887</b>
<b>Titres de capitaux propres (6,56 %)</b>			
Mines Agnico Eagle Limitée	14,205	926,004	978,724
Alimentation Couche-Tard Inc.	19,916	668,854	1,353,292
Altius Minerals Corporation	22,197	269,956	510,309
ARC Resources Ltd.	31,537	282,753	483,462
Banque de Montréal	7,396	735,682	890,330
La Banque de Nouvelle-Écosse	25,017	1,881,662	1,702,907
Société aurifère Barrick	22,320	766,347	560,009
BCE Inc.	25,129	1,455,554	1,521,310
Boyd Group Services Inc.	1,785	365,967	385,631
Brookfield Asset Management Ltd.	3,886	121,573	172,033
Brookfield Corporation	28,904	1,190,199	1,272,643

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Unité #	Coût \$	Juste valeur \$
CAE Inc.	14,584	306,028	445,687
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	12,028	1,323,703	1,918,105
Canadian Natural Resources Limited	11,105	467,414	830,543
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	16,106	888,812	1,676,151
CCL Industries Inc.	9,038	536,889	606,811
CGI Inc.	10,156	851,975	1,322,819
Colliers International Group	2,379	190,309	339,317
Constellation Software Inc.	188	364,372	477,691
Dollarama Inc.	5,539	260,906	447,385
Enbridge Gas Inc.	28,694	1,325,014	1,478,602
First Quantum Minerals Ltd.	4,537	58,486	140,965
FirstService Corporation	2,133	371,818	406,187
Fortis Inc.	9,968	467,229	572,662
Franco-Nevada Corporation	3,068	342,171	604,795
Intact Corporation financière	4,463	505,855	863,234
Les Compagnies Loblaw Limitée	8,821	567,007	1,086,483
Lumine Group Inc.	564	-	8,296
Magna International Inc.	4,946	393,430	358,041
Société Financière Manuvie	27,162	659,841	673,618
Northland Power Inc.	15,862	446,127	537,405
Nutrien Ltd.	9,352	577,191	933,423
Onex Corporation	5,674	489,525	358,482
Parkland Corporation	9,207	299,701	298,307
Pembina Pipeline Corporation	9,956	423,312	435,874
Power Corporation du Canada	16,347	462,803	564,625
Prairiesky Royalty Ltd.	24,657	495,606	527,660
Restaurant Brands International	6,775	513,406	614,696
Rogers Communications Inc.	12,780	777,942	800,539
Banque Royale du Canada	25,268	2,547,675	3,265,890
Saputo Inc.	9,130	383,857	319,276
Shopify Inc.	16,230	1,382,799	1,051,704
Financière Sun Life inc.	8,189	446,329	517,053
Suncor Énergie Inc.	26,141	1,049,383	1,096,876
Corporation TC Énergie	17,581	996,133	924,233
Ressources Teck Limitée	8,219	241,383	405,608
Telus Corporation	21,071	604,944	565,335
Thomson Reuters Corporation	2,670	256,860	469,493
Industries Toromont Ltée	4,961	323,495	550,324
La Banque Toronto-Dominion	36,528	2,622,853	2,956,360
Tourmaline Oil Corporation	3,608	130,478	203,203
Waste Connections Inc.	6,281	668,892	1,181,457
Westshore Terminals Investment Ltd.	20,644	426,481	558,214
Wheaton Precious Metals Corp.	6,614	207,235	430,505
		<b>35,320,220</b>	<b>43,654,584</b>
<b>Titres de placement immobilier (0,04 %)</b>			
Fiducie de placement immobilier Granite	3,034	234,816	253,915
		<b>234,816</b>	<b>253,915</b>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs</b>		<b>475,947,213</b>	<b>451,367,541</b>

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des subventions gouvernementales (29,02 %)</b>			
<b>Titres du gouvernement fédéral (5,79 %)</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,25 % 15 juin 2026	10,505,000	10,486,803	9,795,387
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,750 % 15 juin 2030	2,700,000	2,713,269	2,436,642
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,8 % 15 décembre 2024	9,362,000	9,692,479	9,032,083
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,45 % 15 décembre 2021	4,000,000	3,854,560	3,746,480
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,650 % 15 décembre 2028	2,800,000	2,881,761	2,706,564
Gouvernement du Canada 1,000 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	882,000	804,437	813,160
Gouvernement du Canada 2 % 1 <sup>er</sup> décembre 2051	3,265,000	2,581,962	2,611,249
Gouvernement du Canada 2,750 % 1 <sup>er</sup> décembre 2048	7,789,000	9,553,585	7,355,464
		<b>42,568,856</b>	<b>38,497,029</b>
<b>Titres de gouvernements provinciaux (7,29 %)</b>			
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 décembre 2028	1,052,000	1,190,659	1,025,847
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 juin 2050	3,435,000	3,620,084	2,815,841
Province du Manitoba 4,600 % 5 mars 2038	1,591,000	1,971,188	1,674,289
Province de la Nouvelle-Écosse 2,100 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	3,508,000	3,459,568	3,325,198
Province de l'Ontario 2,60 % 2 juin 2027	850,000	867,060	822,392
Province de l'Ontario 2,70 % 2 juin 2029	7,820,000	8,310,314	7,494,375
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	12,890,000	13,527,638	10,302,204
Province de l'Ontario 3,500 % 2 juin 2043	3,875,000	3,989,943	3,551,825
Province de l'Ontario 3,75 % 6 juin 2032	3,000,000	2,880,840	3,029,430
Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037	375,000	458,355	403,440
Province de l'Ontario 5,600 % 2 juin 2035	6,930,000	9,139,908	8,071,232
Province de Québec 2,750 % 1 <sup>er</sup> septembre 2027	3,190,000	3,289,034	3,103,455
Province de Québec 5,000 % 1 <sup>er</sup> décembre 2041	2,397,000	3,137,897	2,676,442
Province de la Saskatchewan 5,000 % 5 mars 2037	192,000	255,264	211,933
		<b>56,097,752</b>	<b>48,507,903</b>
<b>Titres de gouvernements municipaux (0,48 %)</b>			
Ville de Montréal 2,750 % 1 <sup>er</sup> septembre 2026	3,293,000	3,398,376	3,194,837
		<b>3,398,376</b>	<b>3,194,837</b>
<b>Titres d'institutions financières (4,52 %)</b>			
Banque de Montréal 2,700 % 9 décembre 2026	2,423,000	2,505,911	2,287,579
Banque de Montréal 3,190 % 1 <sup>er</sup> mars 2028	910,000	908,144	864,291
Banque de Montréal 4,309 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	450,000	450,000	444,641
La Banque de Nouvelle-Écosse 2,290 % 28 juin 2024	700,000	726,558	678,895
Banque de Nouvelle-Écosse 3,100 % 2 février 2028	915,000	908,509	865,709
bclMC Realty Corporation 3,000 % 31 mars 2027	1,000,000	992,890	945,350
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 % 26 mai 2025	1,500,000	1,557,044	1,464,165
FPI Propriétés de Choix 3,556 % 9 septembre 2024	1,454,000	1,448,188	1,419,249
CPPIB Capital Inc. 1,950 % 30 septembre 2029	4,500,000	4,482,945	4,093,830
CPPIB Capital Inc. 3,000 % 15 juin 2028	1,850,000	1,903,640	1,808,671
Fortified Trust 1,964 % 23 octobre 2026	230,000	230,000	209,206
Fortified Trust 2,558 % 23 mars 2024	200,000	200,000	194,910
Fortified Trust 3,76 % 23 juin 2025	250,000	249,975	244,010
Great-West Lifeco Inc. 6,670 % 21 mars 2033	695,000	908,530	793,683
Banque HSBC du Canada 3,403 %, 24 mars 2025	350,000	348,467	340,603
Banque Manuvie du Canada 1,536 % 14 septembre 2026	1,000,000	1,000,000	900,580
Société Financière Manuvie 3,049 % 20 août 2029	2,561,000	2,605,372	2,477,614
Banque Royale du Canada 1,936 % 1 <sup>er</sup> mai 2025	1,200,000	1,200,000	1,133,292
Banque Royale du Canada 2,74 % 25 juillet 2029	1,450,000	1,501,055	1,395,321
Banque Royale du Canada 3,369 % 29 septembre 2025	1,000,000	1,000,000	968,350
La Banque Toronto Dominion 3,060 % 26 janvier 2032	2,013,000	2,195,821	1,856,006
La Banque Toronto Dominion 3,224 % 25 juillet 2029	2,631,000	2,724,014	2,546,650
La Banque Toronto Dominion 3,226 % 24 juillet 2024	1,745,000	1,829,625	1,710,449
Wells Fargo & Company 3,184 % 8 février 2024	415,000	443,195	407,455
		<b>32,319,883</b>	<b>30,050,509</b>

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
<b>Titres de sociétés (5,66 %)</b>			
407 International Inc. 3,600 % 21 mai 2047	935,000	900,574	782,165
Altalink LP 3,399 % 6 juin 2024	890,000	908,037	874,879
Bell Canada 2,900 % 12 août 2026	3,429,000	3,303,143	3,255,013
Bell Canada 3,800 % 21 août 2028	910,000	892,109	877,868
Brookfield Renewable Partnership Inc. 3,380 % 15 janvier 2030	1,752,000	1,742,497	1,608,424
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,200 % 31 juillet 2028	1,608,000	1,706,960	1,540,609
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,950 % 22 septembre 2045	895,000	928,545	799,307
Canadian Natural Resources Limited 3,550 % 3 juin 2024	595,000	639,322	585,742
Enbridge Gas Inc. 3,510 % 29 novembre 2047	970,000	904,652	785,681
Enbridge Gas Inc. 4,240 % 27 août 2042	2,801,000	2,657,623	2,333,429
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 % 9 août 2046	1,000,000	1,075,412	804,420
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 2,750 % 17 octobre 2039	1,020,000	1,018,592	794,019
Honda Canada Finance Inc. 2,500 % 4 juin 2024	760,000	800,310	737,709
Hydro One Inc. 5,360 % 20 mai 2036	1,258,000	1,584,882	1,339,367
McDonald's Corporation 3,125 % 4 mars 2025	595,000	581,815	578,911
Metro Inc. 3,390 % 6 décembre 2027	1,644,000	1,689,243	1,570,135
NAV Canada 3,293 % 30 mars 2048	930,000	902,235	752,798
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	1,000,000	999,970	895,480
North West Redwater Partnership 2,800 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	1,000,000	1,075,650	937,210
Pembina Pipeline Corporation 3,310 % 1 <sup>er</sup> février 2030	1,000,000	1,081,340	906,630
Pembina Pipeline Corporation 4,020 % 27 mars 2028	1,254,000	1,255,358	1,209,784
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	2,710,000	3,037,385	2,595,801
Telus Corporation 3,625 % 1 <sup>er</sup> mars 2028	1,465,000	1,618,364	1,400,525
Telus Corporation 3,750 % 17 janvier 2025	2,610,000	2,629,312	2,557,409
Telus Corporation 3,750 % 10 mars 2026	1,000,000	1,064,220	974,540
Toronto Hydro Corporation 2,52 % 25 août 2026	890,000	934,651	844,539
Toyota Credit Canada Inc. 2,11 % 26 février 2025	1,000,000	1,013,220	953,270
TransCanada Pipelines 3,000 % 18 septembre 2029	1,100,000	1,152,239	990,418
TransCanada Pipelines 3,300 % 17 juillet 2025	1,515,000	1,621,893	1,466,202
TWDC Enterprises 18 Corporation 2,758 % 7 octobre 2024	820,000	799,525	794,309
Verizon Communications 2,500 % 16 mai 2030	1,250,000	1,247,688	1,089,738
		<b>41,766,766</b>	<b>37,636,331</b>
<b>Fonds négociés en bourse (2,63 %)</b>			
	<b>Unité #</b>		
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	18,349	702,813	388,265
FINB BMO S&P 500	192,392	8,583,264	11,683,966
iShares Core MSCI U.S. Quality Dividend Index ETF	35,807	803,118	932,772
iShares Core S&P U.S. Market Index ETF	71,402	2,230,100	2,944,618
Vanguard S&P 500 Index ETF	23,281	1,461,591	1,573,796
		<b>13,780,886</b>	<b>17,523,417</b>
<b>Titres de capitaux propres (2,63 %)</b>			
Mines Agnico Eagle Limitée	5,711	372,367	393,485
Alimentation Couche-Tard Inc.	8,005	269,058	543,940
Altius Minerals Corporation	8,910	108,405	204,841
ARC Resources Ltd.	12,668	113,606	194,200
Banque de Montréal	2,975	298,175	358,131
La Banque de Nouvelle-Écosse	10,056	761,712	684,512
Société aurifère Barrick	8,980	308,218	225,308
BCE Inc.	10,105	584,691	611,756
Boyd Group Services Inc.	716	146,976	154,685
Brookfield Asset Management	1,560	48,802	69,061
Brookfield Corporation	11,623	482,271	511,761

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Unité #	Coût \$	Juste valeur \$
CAE Inc.	5,856	122,925	178,959
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,835	538,134	771,038
Canadian Natural Resources Limited	4,468	188,494	334,162
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6,472	361,190	673,541
CCL Industries Inc.	3,628	215,949	243,584
CGI Inc.	4,080	346,377	531,420
Colliers International Group	955	76,405	136,212
Constellation Software Inc.	76	147,385	193,109
Dollarama Inc.	2,228	105,105	179,956
Enbridge Gas Inc.	11,536	532,421	594,450
First Quantum Minerals Ltd.	1,825	23,534	56,703
FirstService Corporation	856	149,223	163,008
Fortis Inc.	4,010	187,907	230,375
Franco-Nevada Corporation	1,231	138,406	242,667
Intact Corporation financière	1,792	203,690	346,608
Les Compagnies Loblaw Limitée	3,544	228,029	436,514
Lumine Group Inc.	228	-	3,354
Magna International Inc.	1,991	158,460	144,128
Société Financière Manuvie	10,919	267,780	270,791
Northland Power Inc.	6,367	179,401	215,714
Nutrien Ltd.	3,759	232,469	375,186
Onex Corporation	2,278	196,879	143,924
Parkland Corporation	3,696	120,309	119,750
Pembina Pipeline Corporation	4,005	170,147	175,339
Power Corporation du Canada	6,562	185,770	226,651
Prairiesky Royalty Ltd.	9,898	196,581	211,817
Restaurant Brands International	2,719	206,093	246,695
Rogers Communications Inc.	5,134	312,851	321,594
Banque Royale du Canada	10,157	1,030,732	1,312,792
Saputo Inc.	3,666	154,112	128,200
Shopify Inc.	6,525	555,085	422,820
Financière Sun Life inc.	3,294	179,707	207,983
Suncor Énergie Inc.	10,506	423,001	440,832
Corporation TC Énergie	7,066	399,830	371,459
Ressources Teck Limitée	3,306	96,935	163,151
Telus Corporation	8,458	242,833	226,928
Thomson Reuters Corporation	1,071	103,053	188,325
Industries Toromont Ltée	1,991	130,142	220,862
La Banque Toronto-Dominion	14,682	1,103,314	1,188,276
Tourmaline Oil Corporation	1,452	52,462	81,777
Waste Connections Inc.	2,525	271,080	474,953
Westshore Terminals Investment Ltd.	8,287	170,856	224,080
Wheaton Precious Metals Corp.	2,662	84,202	173,271
		<b>14,283,539</b>	<b>17,544,638</b>
<b>Titres de placement immobilier (0,02 %)</b>			
Fiducie de placement immobilier Granite	1,218	94,270	101,934
		<b>94,270</b>	<b>101,934</b>
<b>Total des placements des subventions gouvernementales</b>		204,310,328	193,056,598
Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales (96,87 %)		680,347,541	644,424,139
Trésorerie (1,99 %)		13,237,357	13,237,357
Équivalents de trésorerie (1,14 %)		7,537,157	7,581,443
<b>Total du portefeuille de placements - 100%</b>		<b>701,122,055</b>	<b>665,242,939</b>

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes

31 mars 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

---

### 1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital social, en vertu des lois du Canada. La Fondation continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime est situé au 100, Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Fondation et Les ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes du contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études versés proviennent du revenu tiré des cotisations des souscripteurs.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et de Les ACGI le 27 juin 2023.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

#### *Mode de présentation*

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

#### *a) Classement, évaluation et comptabilisation des instruments financiers*

Le Régime classe ses placements en fonction du modèle d'affaires du Régime pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et le rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Le régime est principalement axé sur l'information sur la juste valeur et utilise cette information pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Le Régime n'a pas pris l'option de désigner irrévocablement des titres de participation à leur juste valeur au moyen d'autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont uniquement le capital et les intérêts, cependant, ces titres ne sont détenus ni aux fins de la collecte des flux de trésorerie contractuels ni détenus à la fois pour la collecte des flux de trésorerie contractuels et pour la vente. La collecte des flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle d'affaires du Régime. Par conséquent, tous les investissements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.



## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### a) *Classement, évaluation et comptabilisation des instruments financiers (suite)*

Les achats et les ventes réguliers de placements sont comptabilisés à la date d'échange, c'est-à-dire à la date à laquelle le Régime s'engage à acheter ou à vendre le placement. Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés dans les états du résultat global.

Les revenus de dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans les états du résultat global du revenu de dividendes lorsque le droit du Régime de recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende seront versés au Régime; et le montant du dividende peut être mesuré de manière fiable. Les intérêts sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif dans les états du résultat global.

Les gains (pertes) réalisés sur la cession de placements et la variation de l'appréciation non réalisée (dépréciation) des placements sont comptabilisés dans les états du résultat global. La variation de l'appréciation non réalisée (amortissement) des placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, mais n'est pas incluse dans les paiements aux bénéficiaires jusqu'à ce que ces gains (pertes) soient réalisés lors de la cession des placements.

### b) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

### c) *Dépréciation d'actifs financiers*

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les subventions à recevoir, les intérêts et dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, dividendes à recevoir, créditeurs, somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé, somme à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global, et somme à verser au gestionnaire du fonds – les actifs de croissance Global Inc.

À chaque date de clôture, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes, des subventions à recevoir et des intérêts et dividendes à recevoir, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Étant donné la nature à court terme et la qualité de crédit supérieure des créances, le Régime a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

### d) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie est classée comme coût amorti comme décrit ci-dessus et les équivalents de trésorerie sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

31 mars 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

---

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### e) *Impôt sur le résultat*

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

#### *Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires*

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

### f) *Cotisations des souscripteurs*

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir des unités souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs, les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais de services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements.

### g) *Subventions gouvernementales*

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

Chaque enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Le 26 mars 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la fin du programme de subvention du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (le « REECA »), et le dernier jour pour envoyer une demande de subvention était le 31 juillet 2015. Pour les résidents de l'Alberta, le programme accordait une subvention initiale de 500 \$ dans le cadre du REECA qui était versée dans un REEE pour chaque enfant né en Alberta à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Des subventions additionnelles de 100 \$ étaient versées dans les REEE des bénéficiaires admissibles lorsqu'ils atteignaient l'âge de 8 ans, de 11 ans et de 14 ans au cours de l'année 2005 ou plus tard, et i) qu'ils fréquentaient l'école à ce moment; ii) qu'ils avaient un parent ou un tuteur qui était résident de l'Alberta au moment de l'envoi de la demande ou de la naissance de l'enfant concerné et iii) qu'ils respectaient le montant minimal des cotisations exigé par le gouvernement de l'Alberta.

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### *g) Subventions gouvernementales (suite)*

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera recue et que toutes les conditions connexes seront respectées. Les subventions gouvernementales reçues ou à recevoir par le Régime sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net et à l'égard d'un bénéficiaire donné sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances que la subvention doive être remboursée, par exemple lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime. Celles-ci sont comptabilisées comme des réductions du cumul des subventions gouvernementales lorsqu'elles seront remboursées.

### 3. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS, la direction doit établir des estimations comptables critiques et formuler des jugements qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période ultérieure visée par les révisions.

Les principaux jugements et les principales estimations comptables du Régime dans le cadre de la préparation des états financiers sont présentés ci-dessous.

#### *Classement et comptabilisation des investissements*

Lors de le classement et de la comptabilisation des instruments financiers détenus par le Régime, le jugement le plus important est la désignation du portefeuille de placements coome le biais du resultat net. Le classement fournit des renseignements fiables et plus pertinents sur les effets des opérations, la situation financière et les flux de trésorerie du Régime.

### 4. Transactions entre parties liées

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (Les ACGI) des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait à l'actif du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- b) Un montant de 24 693\$ (2022 – 111 028\$) à verser au Régime d'épargne-études Avancé et un montant de 100 881\$ (2022 – 362 110\$) à verser à Les ACGI, réglé par l'entremise de la Fondation pour les frais d'administration engagés en 2023. Le Régime doit 584 964\$ (2022 – 3 546 426\$) à la Fondation au titre de frais perçus des souscripteurs.
- c) REEEG a reçu des frais de souscription qui sont déduits des cotisations faites par les souscripteurs et au 31 décembre 2022, aucuns frais de souscription ne sont à recevoir des souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet à Les ACGI de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- d) Les frais pour services spéciaux correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds; ces frais payés à même le compte d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation à REEEG jusqu'en décembre 2020 et à Les ACGI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

31 mars 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

#### 5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 s'établissent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	<b>455 851 273</b>	446 469 089
Cotisations des souscripteurs	<b>37 261 780</b>	41 835 385
Frais de souscription	<b>(226 115)</b>	185 139
Frais de tenue de compte	<b>(1 078 372)</b>	(1 157 268)
Primes d'assurance	<b>(195 504)</b>	(223 444)
Frais pour services spéciaux	<b>(226 654)</b>	(225 556)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	<b>(56 350 004)</b>	(51 032 072)
Solde à la fin de l'exercice	<b>435 036 404</b>	455 851 273

#### 6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon la hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données d'entrée importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données d'entrée non observables).

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	2023 Total \$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2023				
Équivalents de trésorerie	—	<b>7 581 443</b>	—	<b>7 581 443</b>
Titres à revenu fixe	—	<b>522 790 613</b>	—	<b>522 790 613</b>
Titres de capitaux propres	<b>121 633 526</b>	—	—	<b>121 633 526</b>
	<b>121 633 526</b>	<b>530 372 056</b>	—	<b>652 005 582</b>

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

31 mars 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

#### 6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2022
	\$	\$	\$	Total
				\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2022				
Équivalents de trésorerie	—	11 380 205	—	11 380 205
Titres à revenu fixe	—	561 480 538	—	561 480 538
Titres de capitaux propres	127 792 636	—	—	127 792 636
	127 792 636	572 860 743	—	700 653 379

Aucun instrument financier n'a été transféré entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 mars 2023 et 2022.

Le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen de données d'entrée non observables (niveau 3) est présenté comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	—	10 000 000
Produit de l'arrivée à échéance et de la vente	—	(10 000 000)
Solde de clôture	—	—

#### 7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et les revenus sur les subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

31 mars 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

## 8. Gestion des risques

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime, comme il est indiqué dans le prospectus du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

### a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers du portefeuille de placements du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a repéré deux facteurs principaux de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe et le risque de prix lié aux titres de capitaux propres.

### i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Régime aux risques de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022.

	2023 %	2022 %
Moins de 1 an	1,8	4,4
De 1 an à 3 ans	16,6	14,7
De 3 à 5 ans	23,8	16,7
Plus de 5 ans	57,8	64,2
	<b>100,0</b>	100,0

Au 31 mars 2023, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (31 mars 2022 – 1 %), la valeur totale du portefeuille d'instruments de créance, excluant les BCP, aurait augmenté ou diminué d'approximativement 36 8M\$ (31 mars 2022 – 41 4M\$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon significative.

## 8. Gestion des risques (suite)

### a) *Risque de marché (suite)*

#### ii) *Autre risque de prix*

L'autre risque de prix représente le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. Les catégories d'actif les plus touchées par l'autre risque de prix représentent 9,1 % (31 mars 2022 – 8,8 %), les titres de capitaux propres représentent 9,3 % (31 mars 2022 – 9,1 %) du portefeuille.

Au 31 mars 2023, si les prix des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 1 116 608\$ (31 mars 2022 – 1 213 547\$). Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer.

#### iii) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les taux de change. Le Régime détient des FNB inscrits sur les marchés canadiens comportant une exposition sous-jacente à des titres américains libellés en dollars américains, lesquels représentent 8,1 % (31 mars 2022 – 7,5%) du total des placements du Régime. La juste valeur du total des placements du Régime aurait augmenté ou diminué d'environ 535 900\$ (31 mars 2022 – 546 100\$) si le taux de change du dollar canadien s'était déprécié ou apprécié de 1 %. Dans les faits, la variation réelle pourrait différer de façon significative.

### b) *Risque de crédit*

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est en fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis conformément aux restrictions et pratiques normales en matière de placement du Règlement 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les titres à revenu fixe du Régime sont exposés au risque de crédit.



## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

31 mars 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

## 8. Gestion des risques (suite)

### b) Risque de crédit (suite)

Au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établissait comme suit :

	2023 %	2022 %
Notations des obligations		
AAA (élevée)/AAA/AA (élevée)/AA (faible)	59,30	58,69
AA/A (élevée)/A/ AA (faible)	25,70	26,30
BBB/BB/BBB (élevée)	15,00	15,01
	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service. Moody's Investors Service et Standard & Poor's, entre autres, ont aussi fourni des notations. Le CPG de VersaBank est composé de titres de créance sans notation.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et il investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités prévus. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les PAE. L'échéance des autres passifs financiers est de moins de un mois.

## 9. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le 10 mars 2020, Les ACGI, REEEG et Sam Bouji, l'unique actionnaire de Les ACGI et REEEG, ont conclu avec la CVMO une entente de règlement (l'« entente », l'« entente de règlement » ou l'« ordonnance »), qui est assujettie à certaines conditions, dont les suivantes :

- i) REEEG entamera le processus de renonciation à son inscription à titre de courtier en régimes de bourses d'études, et elle a consenti à la suspension immédiate de son inscription durant le processus et a remis au personnel un consentement signé à cet effet;
- ii) Les ACGI a ouvert un compte bancaire en son nom aux fins exclusives du dédommagement des bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants, comme il est décrit dans l'entente de règlement, qui sera détenu de façon distincte des actifs de Les ACGI auprès d'une institution financière canadienne dans un compte en fiducie désigné pour les bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants (le compte à usage particulier);
- iii) M. Bouji a payé la somme de 190 000 \$ à la CVMO relativement aux coûts prévus dans l'entente.

Les ACGI n'agira pas comme gestionnaire de fonds de placement pour un autre fonds de placement que le Fonds Iman de Global et les régimes de Global (le Régime d'épargne-études Génération et le Régime d'épargne-études Avancé). De plus, il est interdit à Les ACGI de distribuer des parts des régimes de Global, sous réserve de certaines exceptions précisées dans l'ordonnance.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

31 mars 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

---

#### 9. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (suite)

Jusqu'à ce que REEEG et Les ACGI aient effectué tous les paiements au compte à usage particulier à la satisfaction du gestionnaire de la CVMO, Les ACGI ne peut, sans le consentement écrit préalable du personnel :

- i) réduire son capital de quelque façon que ce soit, y compris par le rachat ou l'annulation de ses actions;
- ii) réduire ou rembourser la dette d'un administrateur, d'un dirigeant, d'un associé, d'un actionnaire, d'une société liée ou d'une entreprise associée, ni toute autre dette subordonnée;
- iii) effectuer, directement ou indirectement, des paiements sous forme de prêt, d'avance, de prime, de dividende et de remboursement de capital ou de toute autre distribution d'actifs à un administrateur, un dirigeant, un associé, un actionnaire, une société liée ou une entreprise associée.
- iv) Les conditions ci-dessus sont remplies et le contrôle des capitaux ne s'applique plus à compter du 31 mars 2023

Sous réserve des lois applicables aux biens non réclamés, si Les ACGI, bien qu'elle ait pris toutes les mesures raisonnables pour y arriver, n'a pas réussi à localiser un ou plusieurs bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants cinq ans après la date de l'ordonnance, le total des montants dus à ces bénéficiaires sera versé à l'organisme Passeport pour ma réussite.

## Régime d'épargne-études Génération

### Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022

Année d'admissibilité	Nombre de parts en circulation	Montant du capital et du revenu cumulé	Subventions gouvernementales et revenu cumulé	Total
	\$	\$	\$	\$
2000	6	5 047	1 302	6 349
2001	4	3 479	798	4 277
2002	12	2 791	1 592	4 383
2003	51	19 314	5 893	25 207
2004	208	55 635	8 963	64 598
2005	360	130 331	36 143	166 474
2006	511	170 719	49 650	220 369
2007	978	227 996	68 029	296 025
2008	1 027	264 076	82 918	346 994
2009	1 267	331 388	136 813	468 201
2010	2 229	640 402	201 719	842 121
2011	2 432	749 804	291 147	1 040 951
2012	3 559	939 117	359 867	1 298 984
2013	5 426	1 310 800	535 553	1 846 353
2014	7 521	1 688 429	658 325	2 346 754
2015	10 811	2 651 485	986 641	3 638 126
2016	13 911	3 179 612	1 239 736	4 419 348
2017	20 180	4 499 848	1 671 649	6 171 497
2018	29 146	6 007 995	2 179 249	8 187 244
2019	36 178	8 516 685	2 904 537	11 421 222
2020	49 779	12 829 154	4 181 396	17 010 550
2021	63 103	17 405 669	5 631 216	23 036 885
2022	98 595	27 786 858	11 722 710	39 509 568
2023	142 853	55 169 421	20 786 306	75 955 727
2024	154 752	57 027 586	22 283 616	79 311 202
2025	162 434	54 759 508	21 928 524	76 688 032
2026	153 963	49 835 017	20 209 315	70 044 332
2027	139 133	41 490 777	17 040 379	58 531 156
2028	126 287	33 786 691	14 020 393	47 807 084
2029	114 815	27 880 964	11 701 751	39 582 715
2030	98 165	20 913 984	9 146 708	30 060 692
2031	85 001	16 122 151	7 140 625	23 262 776
2032	66 953	11 005 076	5 075 925	16 081 001
2033	47 376	6 734 993	3 164 548	9 899 541
2034	42 893	5 884 924	2 422 853	8 307 777
2035	31 849	3 512 893	1 537 031	5 049 924
2036	22 934	1 947 850	926 221	2 874 071
2037	11 044	722 237	354 374	1 076 611
<b>31 mars 2023</b>	<b>1 747 746</b>	<b>476 210 706</b>	<b>190 694 415</b>	<b>666 905 121</b>
31 mars 2022	1 898 745	516 109 683	211 590 412	727 700 095

## Régime d'épargne-études Génération

### Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022

	Nombre de contrats à l'ouverture	Rentrées de contrats	Sorties de contrats	Nombre de contrats à la clôture
Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de paiements d'aide aux études :				
<b>2023</b>	<b>43 228</b>	<b>—</b>	<b>5 491</b>	<b>37 737</b>
2022	48 998	—	5 770	43 228

Le tableau suivant présente un rapprochement du  
tableau 1 et des états de la situation financière :

Montant total du capital, des subventions  
gouvernementales et du revenu cumulé  
(tableau 1)

Représentés dans les états de la situation  
financière par les éléments suivants :

Cotisations des souscripteurs

Cumul des subventions gouvernementales

Plus-value latente des placements Revenu gagné  
au titre des cotisations des  
souscripteurs et des subventions  
gouvernementales, déduction faite des  
transferts

Moins : subventions gouvernementales à  
recevoir

	2023	2022
	\$	\$
	<b>666 905 121</b>	727 700 095
	<b>435 036 404</b>	455 851 273
	<b>176 816 604</b>	184 918 704
	<b>(34 436 870)</b>	(3 546 999)
	<b>90 115 094</b>	91 154 779
	<b>667 531 232</b>	728 377 757
	<b>626 111</b>	677 662
	<b>666 905 121</b>	727 700 095